



03.01 Règlement des finances

28.04.2025 / CC / **Modifications apportées au cours du processus budgétaire, approuvées lors de l'assemblée générale de 2026**

1. Généralités

- 1.1 Ce règlement des finances fixe les devoirs de tous les membres de Swiss Wrestling Fédération.
- 1.2 Les bases de ce règlement des finances sont les statuts et les règlements. En cas de litige, le règlement des finances est valable.
- 1.3 Tous les montants dus des membres seront facturés aux clubs respectifs ou aux fédérations régionales. A l'exception des membres passifs et des annonceurs du bulletin de la fédération
- 1.4 Tous les montants dus à Swiss Wrestling Fédération sont à payer dans les 30 jours dès réception de la facture. En cas d'un non-paiement d'une facture dans le délai, un premier rappel suivra. Si la facture n'est pas payée dans les délais impartis, le club et tous ses membres seront interdits, sur décision du comité central, de toutes compétitions jusqu'au paiement de la facture.
- 1.5 Les organisateurs de compétitions doivent accorder l'entrée gratuite à tous les fonctionnaires de Swiss Wrestling Federation.
- 1.6 Les clubs sont les débiteurs de toutes les obligations financières de leurs membres envers Swiss Wrestling Federation.
- 1.7 Les clubs qui se retirent de Swiss Wrestling Federation doivent communiquer leur démission par écrit au/à la président(e) du comité central avant le 1^{er} décembre de l'année en cours.
- 1.8 Un club qui a quitté Swiss Wrestling Federation doit remplir ses obligations financières de l'année en cours sans exception.
- 1.9 Tous les montants dus à Swiss Wrestling Fédération sont à payer dans les 30 jours dès réception de la facture. En cas d'un non-paiement d'une facture dans le délai, un premier rappel suivra. Si la facture n'est pas payée dans les délais impartis, le club et tous ses membres seront interdits, sur décision du comité central, de toutes compétitions jusqu'au paiement de la facture.

2. Cotisations		uniquement pour 2026	
2.1 Cotisation des clubs	CHF	300.00	500.00
Cotisation par licence active			3.00
Cotisation par membre			1.00
2.2			
Lien obligatoire du club / cotisation annuelle / lien	CHF	150.00	
Lien d'annonceur/cotisation annuelle/liens (facultatif - 50% Club/SWFE)	CHF	150.00	
2.3 Cotisation annuelle par équipe			
Swiss Wrestling Premium League	CHF	1'500.00	
Swiss Wrestling Challenge League	CHF	750.00	
Swiss Wrestling Promotion League	CHF	200.00	
2.3.1 Contribution supplémentaire pour 2025 et 2026			
Swiss Wrestling Premium League	CHF	1'500.00	
Swiss Wrestling Challenge League	CHF	750.00	
Swiss Wrestling Promotion League	CHF	200.00	
2.4 Cotisation annuelle du cadre national et candidats			
Actif	CHF	300.00	
Relève (juniors et cadets)	CHF	200.00	
Elite	CHF		1'300.00
U23	CHF		1'150.00
U20	CHF		1'000.00
U17	CHF		850.00
U15	CHF		700.00
2.5 Frais de licence			
Licence actifs	CHF	80.00	
Licence elite	CHF		120.00
Lizenz U20	CHF		90.00
Lizenz U17	CHF		80.00
Licence juniors	CHF	65.00	
Licence cadets	CHF	55.00	
Licence jeunesses	CHF	25.00	60.00
Licence piccolos	CHF	20.00	30.00
Licence responsables	CHF		80.00
Carte de licence physique (doit être demandée au chef des licences)	CHF	10.00	

2.6 Cotisation annuelle des membres passifs

Membre passif de Swiss Wrestling Fédération	CHF	10.00	
Membre passif par club en rapport avec le nombre de licenciés du club	CHF	5.00	
Frais de traitement par licence	CHF	5.00	
Membres de soutien	CHF	5.00	
Déduction par membre de soutien	moins	CHF	10.00
Membre passif (membres de l'association)	CHF		8.00
Membre bienfaiteur «We are Swisswrestling» (Fansclub)	au moins	CHF	20.00

2.7 Service des résultats du championnat par équipes

Cotisations des clubs de Swiss Wrestling Premium League	CHF	150.00	
Cotisations des clubs de Swiss Wrestling Challenge League	CHF	100.00	
Cotisations des clubs de Swiss Wrestling Promotion League	CHF	50.00	

3. Frais d'inscription pour compétitions

3.1 Championnat suisse individuel

En faveur de l'organisateur :

- Actifs	CHF	30.00	
- Juniors	CHF	30.00	
- Cadets	CHF	25.00	
- Jeunes	CHF	25.00	
Surtaxe en cas d'inscription tardive	CHF	10.00	

Bureau de tournoi / valables dès 2021

Forfait d'installation du logiciel (hors frais de déplacement)	CHF	75.00	
Frais de licence + consommables (par participant)	CHF	0.90	
Optionnel : assistance par du personnel formé (hors frais de déplacement)	CHF	200.00	

3.2 Finale championnat par équipe

Swiss Wrestling Premium League 1 ^{er} /2 ^{ème} place, Club organisateur	CHF	3'500.00	5'000.00
Swiss Wrestling Premium League 3 ^{ème} place, Club organisateur	CHF	500.00	1'000.00
Finales Swiss Wrestling Challenge League Club organisateur	CHF	200.00	500.00

3.3 Frais de base liés aux Livestreams

50 % des recettes issues des diffusions en direct, avec un plafond de 1 500,00 par club, sont reversés à la SWFE -> nouveau en 2026 **5'000.00**

4. Dédommagements

4.1 Arbitres

Championnats par équipe de ligue nationale :

Par rencontre:

Swiss Wrestling Premium League	CHF	200.00
Swiss Wrestling Challenge League	CHF	170.00
Swiss Wrestling Promotion League	CHF	80.00
Finales Swiss Wrestling Premium League et finales Challenge League 1 ^{er} /2 ^{ème} place	CHF	250.00

Par manifestation :

Frais de voyage Swiss Wrestling Premium et Challenge League billet train 1^{ère} classe

Frais de voyage Swiss Wrestling Promotion League billet train 2^{ème} classe

Le dédommagement est partagé entre les deux équipes et est à payer avant la rencontre.

Championnats individuels et tournois en Suisse par manifestation :

- Compétitions internationales (en CH ou à l'étranger)	CHF	100.00	Renonciation
- Compétitions nationales	CHF	80.00	
- Compétitions régionales	CHF	50.00	
- Frais de voyage			billet train 2 ^e classe

Comme par le passé, les frais d'arbitrage seront payés aux arbitres de manière individuelle le jour du déroulement du championnat suisse par le club. Après la tenue du dernier championnat suisse, la Swiss Wrestling Federation calcule le coût total des frais d'arbitrage et en tire une moyenne.

La facturation des frais doit être effectuée au plus tard un mois après l'organisation du dernier championnat suisse, afin que les clubs puissent clôturer la comptabilité du championnat suisse.

5. Taxes de transferts

5.1 Transferts nationaux

Taxe de base pour tous les transferts et retour en Suisse CHF 50.00 **500.00**

Lors de la disparition d'un club, seule la taxe de base sera facturée et les membres ne sont pas soumis aux taxes ci-après.

2.

Transferts pour actifs et juniors (cadets 50 % - Jeunesse/piccolo 0%)

Transfert pour les femmes (actives et juniors 20 %, cadets & piccolos 0 %)

3.

1^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente CHF 2'500.00

2^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente CHF 2'000.00

3^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente CHF 1'500.00

4 à 6 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	750.00
Participant à la dernière saison Swiss Wrestling Premium League	CHF	500.00
Participant à la dernière saison Swiss Wrestling Challenge League	CHF	250.00

Si au moment du transfert (date de réception par le chef des licences de SWFE), aucun championnat suisse n'a encore eu lieu dans l'année en cours, seule l'année précédente est déterminante pour le calcul de la taxe.

4.

Transfert d'un arbitre en Suisse

Transfert d'un arbitre international	CHF	1'500.00
Transfert d'un arbitre national	CHF	1'000.00
Transfert d'un arbitre régional	CHF	500.00

5.2 Taxes pour des lutteurs à titre de prêt (championnat par équipe)

Taxe de base pour les double-licences	CHF	50.00	200.00
---------------------------------------	-----	-------	---------------

La taxe de base est considérée comme frais d'enregistrement unique et doit être payée à chaque transfert.

Taxe pour actifs, juniors et cadets (par match)

Premium League

Par combat	CHF	200.00
Montant maximum par saison et lutteur	CHF	2'500.00

Challenge League

Par combat	CHF	150.00
Montant maximum par saison et lutteur	CHF	1'500.00

Promotion League

Par weekend	CHF	50.00
Femmes (par weekend)	CHF	30.00
Montant maximum par saison et lutteur/lutteuse	CHF	500.00

Combats en communauté Promotion League

Médaillés CS actifs dans l'année en cours par weekend	CHF	100.00
---	-----	--------

À l'exception de la taxe de base, pas de frais supplémentaires pour les combats en communauté

5.3 Transferts internationaux

Taxe pour tous les transferts	CHF	100.00
-------------------------------	-----	--------

Transferts pour seniors et juniors (cadets 50 %) :

1 ^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	5'000.00
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	4'500.00
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	CHF	4'000.00

Tous les autres membres de Swiss Wrestling Fédération

CHF 3'500.00

Pour les transferts à l'étranger, une taxe de 10% de la première somme de transfert est à payer en faveur de Swiss Wrestling Fédération par année supplémentaire.

Les demandes de transferts internationaux pour les lutteurs étrangers sont à faire chaque année auprès de la CELA via Swiss Wrestling Fédération et les frais qui incombent sont à la charge du club. Les modalités de transferts ainsi que les frais correspondants sont à trouver dans les règlements actuels de la UWW/UWW Europe (Règlement international de transfert de lutteur).

5.4 Frais de protêt : Nouveau dans 04.01 Règlement juridique et disciplinaire

6. Les amendes : Nouveau dans 04.01 Règlement juridique et disciplinaire

7. Participation financière

7.1 Licences

Taxes de base

- à Swiss Wrestling Fédération 80 %
- à la Fédération régionale 20 %

7.2 Transferts

Pour tous les transferts (sans les arbitres)

- au club donnant (dernière licence) 60 %
- à Swiss Wrestling Fédération 30 %
- à la Fédération régionale 10 %

7.3 Arbitres

- à Swiss Wrestling Fédération pour les arbitres internationaux et nationaux 100 %
- à la région pour les arbitres régionaux 100 %

8. Cotisation par région formation arbitres

8.1 Région I

Contribution fixe à la formation CHF 2'000.00

8.2 Région II

Contribution fixe à la formation CHF 2'000.00

8.3 Région III

Contribution fixe à la formation CHF 2'000.00

Lors de difficultés d'interprétation de ce règlement, la version en allemande, adoptée par le comité central, fait foi.